



Mademoiselle, Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-après quelques renseignements.

Nous recherchons des **candidats guides bénévoles majeurs**, ayant au moins un niveau d'étude à BAC +1, pour les mois de juillet et août 2026 et disponibles entre 3 semaines et 2 mois pour faire visiter des édifices religieux (cathédrales, églises, chapelles...) dans les 4 départements bretons et en Loire-Atlantique.

Pour la plupart des centres, il faut être disponible du *6 au 31 juillet (guides juillet) et/ou du 3 au 89 août (guides août), ou du 15 juillet au 14 août.*

Un stage aura lieu pendant le week-end de l'ascension (15 au 17 mai, possibilité d'arriver le jeudi 14 au soir), il est **nécessaire** pour les nouveaux candidats. Il n'assure cependant pas d'être retenu pour l'été, le nombre de places étant limité.

LA FONCTION DE GUIDE BENEVOLE

Le guide est affecté dans un centre pour un mois (il change de lieu s'il est présent pour deux mois). Ses permanences vont du dimanche midi au vendredi soir.

Les guides en poste l'été sont logés gracieusement. Ils perçoivent une indemnité journalière de 11€50 pour les repas, les frais de déplacements sont remboursés. Les guides gardent leurs pourboires.

LE STAGE 2025

Le stage alterne conférences et ateliers pratiques. Il permet de former les guides au fonctionnement de l'association à l'accueil des visiteurs, et à la réalisation d'une visite guidée.

Date : 15 au 17 mai 2026 à Guingamp (22), accueil possible dès le jeudi 14 mai au soir. Début du stage à 10h. Clôture du stage le dimanche à 15h30.

Coût du stage : Prévoir, le jour d'arrivée, 1 chèques, à l'ordre de la SPREV.

Frais de formation (chèque ou HelloAsso)	Caution Stage – chèque obligatoire
50€	75€
Cotisation pour l'année en cours (Guides et futurs guides) : 15 € Frais communs de session (hébergement en chambre pour la nuit, Intervenants extérieurs à la SPREV, location des salles, etc.) : 17 € Documentation (3 fascicules) : 18 €	Frais de restauration et d'hébergement pendant le stage.
Encaissé en juin	Détruit après le versement du solde des indemnités Encaissé en cas de refus de poste ou désistement

Conditions de remboursement des frais de déplacement (1 Aller/Retour pour le stage et 1 Aller/ Retour pendant l'été, dans la limite du trajet remboursé à 150€ par trajet ou 300€ pour un aller-retour

- Avec sa voiture : 0,22€/km + frais d'autoroutes
- En train : totalité des billets, en 2^{ème} classe
- Par covoiturage par un tier (*parents, copains, ...*), hors plateforme fournissant un justificatif, remboursement à hauteur de 0,05€ par km pour les personnes sans véhicule
- Fournir les justificatifs de péages, covoiturage et billets de train

Le remboursement des trajets pour le stage se fait sur justificatif à l'issu de ce dernier. Idem pour l'été, les remboursements se font en septembre.

Si vous êtes intéressé(e),

- **Fiche d'identification** à demander par mail, ou à télécharger sur notre site internet.
 - Cette fiche est à renvoyer au secrétariat de la SPREV avec une lettre de motivation.
 - Vous recevrez ensuite des informations complémentaires et le document d'inscription au stage.
- Veuillez croire, Mademoiselle, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Floriane PIROT, présidente de la SPREV

SPREV – M.D. de Keraudren - 110 Rue Ernestine de Trémaudan - 29200 Brest

www.sprev.org

Secrétariat : 06.49.54.06.68. Ouvert le lundi et vendredi 9h30-12h30. Le mardi et jeudi 9h30-12h30 et 13h30-16h30.

Mail : secretariat@sprev.org